

**ADMISSION DANS LE DIPLÔME D'UNIVERSITÉ  
« CAPACITÉ EN GESTION DES ENTREPRISES »  
WALLIS-ET-FUTUNA – 2021**

Décision n°21-GL-589

**LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation ;

Vu la délibération n°43Bis-17 du conseil d'administration en date du 21 juillet 2017 portant élection de Gaël Lagadec à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la convention de partenariat entre l'UNC et le Territoire des îles Wallis et Futuna portant sur l'organisation du diplôme d'université « Capacité en Gestion des Entreprises » ;

Vu la proposition de la commission pédagogique en date du 17 mars 2021 ;

Après avis favorables du Préfet du Territoire des îles Wallis et Futuna et du Président de l'Assemblée Territoriale des îles Wallis et Futuna ;

**DÉCIDE**

**Article premier** : La liste des candidates des candidates et candidats admis dans la formation conduisant au diplôme susmentionné au titre de l'année 2021 est arrêtée comme suit, par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM	Décision
CHARDIGNY	Louis Henry	Admis(e)
FAUVEAU	Marie José	Admis(e)
FINAU	Antonia	Admis(e)
FOLAUTANOVA	Prisca	Admis(e)
FUE	Moeaki	Admis(e)
HALAGAHU	Océane	Admis(e)
HEAFALA	Marie Elisabeth	Admis(e)
HEAFALA	Gianina	Admis(e)
HUGALE	Eléonore	Admis(e)
KULIMOETOKE	Karesse	Admis(e)
LEBON	Ingrid	Admis(e)
LISIAHI	Marie-France	Admis(e)
MANUFEKAI	Filipo	Admis(e)
PAAGALUA	Soana	Admis(e)
POLUTELE	Calvin	Admis(e)
ROUXEL	François	Admis(e)
SELEMAGO	Malieta	Admis(e)
TAKALA	Suka	Admis(e)
TIMO	Victoria	Admis(e)
VAITANAKI	Marie-Rose	Admis(e)

**Article 2** : La liste complémentaire des candidates et des candidats susceptibles d'être admis dans la formation conduisant au diplôme susmentionné, en fonction des désistements éventuels des candidates et candidats mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision est arrêtée comme suit, par ordre d'appel :

NOM	PRENOM	Décision
FUE	Sulieta	Rang 1
MACKENZIE	Elena	Rang 2
DAVID	Sarah	Rang 3
FELOMAKI	Helena	Rang 4
TAIAVALE	Beverly	Rang 5
SIALEHAAMOA	Palatina	Rang 6
TAVILI	Leleiina	Rang 7

**Article 3** : La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le 24 mars 2021

Le président de l'université



Gaël LAGADEC